

M. Abdelali Baghdadi, expert comptable et président du cabinet Firec & Associés

# La réforme des tarifs douaniers

En 2009, une réforme tarifaire visant la diminution progressive des tarifs douaniers est lancée par les pouvoirs publics marocains. 2012 consacre l'aboutissement de cette réforme, notamment à travers le démantèlement douanier total avec l'Union Européenne. M. Abdelali Baghdadi, expert comptable et président du cabinet Firec & Associés, nous éclaire sur la portée de cette réforme.

## En quoi consiste cette réforme ?

La réforme des tarifs douaniers, lancée par les pouvoirs publics marocains en 2009, cible deux volets essentiels : la réduction du droit d'importation maximum applicable à 25 % à l'horizon 2012 et la diminution du nombre des quotités tarifaires de six à quatre taux.

## Quels sont, précisément, les produits visés par cette réforme tarifaire ?

La réforme tarifaire en question vise de très nombreux produits industriels. Ils sont cités dans les chapitres 25 à 97 du Tarif des droits de douane à l'importation. Ces derniers se déclinent plus précisément au niveau des sections tarifaires 5 à 21. La réforme vise notamment les produits minéraux, les produits chimiques ou des industries connexes, les matières plastiques et caoutchouc, le bois et les ouvrages en bois, les matières textiles et les métaux communs.

## Quels sont les objectifs de cette réforme ?

La réforme douanière de 2009 a été amorcée dans un contexte marqué par l'application progressive du démantèlement tarifaire convenu avec l'Union Européenne,



M. Abdelali Baghdadi, expert comptable et président du cabinet Firec & Associés.

entrée en vigueur en 2000. L'objectif est de répondre à deux points majeurs : la lutte contre le détournement des échanges de marchandises d'origine tierce vers l'origine préférentielle en passant par l'autre pays contractant, et la réduction du coût des intrants venant des autres pays, dont les importations représenteraient actuellement plus de 40 % (plus particulièrement ceux qui ne sont pas ou peu fabriqués au Maroc, permettant ainsi d'accroître la compétitivité des entreprises locales).

## Quelles seront les conséquences sur l'économie marocaine ?

L'économie marocaine étant en développement, le besoin en matières premières

et en intrants à moindre coût évolue crescendo. Il faut souligner qu'en 2010, les recettes douanières ont augmenté malgré la baisse des tarifs en raison de l'accélération des importations, notamment des produits qui étaient jusque-là « surprotégés ». Néanmoins, les mesures de cette réforme douanière sont de nature à accroître la pression sur les opérateurs nationaux, qui doivent adopter une approche novatrice et compétitive. La réforme pèsera aussi lourdement sur la balance commerciale, caractérisée par un déficit chronique. A cela s'ajoute le risque que la demande intérieure soit tournée essentiellement vers les produits importés. Ainsi, le gouvernement marocain est appelé, plus que jamais, à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour faciliter l'intégration de l'entreprise marocaine dans ce nouveau contexte.

## Quels sont les impacts de cette réforme sur les entreprises étrangères installées au Maroc ?

Grâce à ces mesures préférentielles, les entreprises étrangères installées au Maroc pourront réduire leurs coûts d'approvisionnement et de production, et accroître leur rentabilité. Cependant, elles devront affronter une concurrence de plus en plus acharnée, surtout de la part des négociants importateurs. •